



T'RHEA
1 avenue de la gare
26300 ALIXAN

AOUT 23

Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental TERRES DE CHAVAINAC

PJ N°4 – RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

TABLE DES MATIERES

DESCRIPTION DU PROJET.....	3
SYNTHESE DES ELEMENTS DU PROJET	3
GESTION DES EFFLUENTS DE FERME	3
TRAVAUX ENVISAGES	3
ETAT ACTUEL DES SITES ET DE LEUR ENVIRONNEMENT.....	4
ETAT ACTUEL DES SITES ET ENVIRONNEMENT PROCHE	4
SITES DE CHAVAINAC 1 & 2	4
SITE DE PUYMAUD.....	4
SITE DES BORDERIES	4
ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	5
AUTRES ELEMENTS IMPORTANTS DE L'ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	11
CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE	11
CONTEXTE HYDROLOGIQUE	11
Les cours d'eau	11
Les masses d'eau	13
Utilisation de la ressource en eau	15
MILIEUX NATURELS.....	17
Occupation des sols	17
Espaces protégés : ZNIEFF	17
Espaces protégés : Natura 2000	21
EVOLUTION PREVISIBLE DE L'ETAT DE L'ENVIRONNEMENT AVEC / SANS LE PROJET.....	23
SCENARIO D'EVOLUTION N° 1	23
SCENARIO D'EVOLUTION N° 2	23
SYNTHESE DES MESURES D'EVITEMENT ET DE REDUCTION ET EVALUATION DE L'INCIDENCE DU PROJET.....	24
MODALITE DE SUIVI DES MESURES D'EVITEMENT, DE REDUCTION ET DE COMPENSATION	28

CARTOGRAPHIE

CARTE 1 : ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE DE CHAVAINAC	8
CARTE 2 : ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE DE PUYMAUD.....	9
CARTE 3 : ENVIRONNEMENT PROCHE DU SITE DE PUYMAUD	10
CARTE 4 : IDENTIFICATION DES MASSES D'EAU	14

CARTE 5 : LOCALISATION DES POINTS D'EAU (BSS EAU)	16
CARTE 6 : LOCALISATION DES ZNIEFF.....	20
CARTE 7 : LOCALISATION DES ZONES NATURA 2 000	22

Description du Projet

Synthèse des éléments du projet

Le projet vise à créer un atelier d'engraissement de bovins composé de quatre sites distincts :

- ↗ Chavaignac 1 (commune de Peyrilhac) : Engraissement des génisses
- ↗ Chavaignac 2 (commune de Peyrilhac) : Engraissement des jeunes bovins
- ↗ Puymaud (commune de Nieul) : Engraissement des vaches
- ↗ Les Borderies (commune de Peyrilhac) : Site de transit des animaux

La capacité totale de l'atelier sera de 2 500 places en stabulation pour les bovins à l'engraissement et de 600 génisses en vieillissement au pâturage. Les objectifs de production hebdomadaire seront les suivants :

- ↗ Jeunes Bovins : 45 à 50 animaux
- ↗ Génisses : 30 à 35 animaux
- ↗ Vaches grasses : 6 à 10 animaux

La surface agricole utile (SAU) de l'exploitation s'étendra sur 605 hectares, qui seront exclusivement dédiés à la production de foin et au pâturage des génisses en vieillissement.

Gestion des effluents de ferme

Le plan d'épandage a été dimensionné pour valoriser annuellement entre 9 500 et 10 000 tonnes de fumier. La production totale de fumier est estimée entre 14 500 et 15 000 tonnes par an. Afin d'équilibrer le plan d'épandage à la fois sur les paramètres de l'azote et du phosphore, il est prévu de valoriser 5 400 tonnes par an de fumier par méthanisation. Le digestat issu de la méthanisation sera utilisé comme fertilisant par épandage agricole, sous la responsabilité des gestionnaires du méthaniseur.

Travaux envisagés

La mise en place du projet n'impliquera pas la construction de nouveaux bâtiments. Cependant, les travaux suivants sont prévus :

- ↗ Création d'une dalle béton dans les 6 stabulations du site de Chavaignac 1
- ↗ Aménagement du bâtiment de stockage (fumière, cellules de stockage de l'alimentation, zone de stockage du fourrage)
- ↗ Création d'une dalle béton avec pente dans les 4 stabulations du site de Chavaignac 2
- ↗ Aménagement des box dans les 4 stabulations du site de Chavaignac 2
- ↗ Création d'une réserve d'eau pour l'abreuvement des animaux, comprenant un ouvrage de vidange
- ↗ Mise en place des réseaux d'amenée d'eau entre l'exutoire du drainage et la réserve d'abreuvement
- ↗ Installation des réseaux d'amenée d'eau entre les toitures des bâtiments des sites de Chavaignac 1 et 2 et la réserve d'abreuvement
- ↗ Installation d'une station de traitement des eaux avant distribution

- ↳ Création du réseau de distribution d'eau entre la réserve et les bâtiments des sites de Chavaignac 1 et 2

Etat actuel des sites et de leur environnement

Etat actuel des sites et environnement proche

Sites de Chavaignac 1 & 2

Le site de Chavaignac constitue le principal site d'exploitation, comprenant des stabulations implantées sur deux rangées.

À l'ouest, Chavaignac 2, se trouvent quatre bâtiments récents non aménagés, situés sur une plateforme surplombant une série d'étangs à l'ouest. Une bordure arborée est présente le long des limites nord et ouest de ce site.

À l'est (Chavaignac 1), on trouve six stabulations le long de la route communale. Au nord de la rangée de stabulations se trouve un bâtiment de stockage qui comprendra une fumière, cinq cellules de stockage pour les aliments et une zone de stockage pour le fourrage (paille et foin).

L'accès au site se fait par le nord, en empruntant une piste qui mène aux bâtiments de Chavaignac 2.

La future réserve d'eau sera implantée dans la partie nord de la parcelle 199, entre les deux séries de bâtiments.

Site de Puymaud

Le site de Puymaud ne comprend qu'une seule stabulation, qui sera désigné sous le nom de PUY1.

En limite l'ouest du site, une route communale longe les installations, assurant ainsi une bonne accessibilité. Cette route joue un rôle important en termes de connectivité et de circulation.

À l'est du site, alignement d'arbres borde la parcelle, créant un véritable rideau végétal. Ce paysage naturel contribue à l'intégration harmonieuse du site dans son environnement environnant.

Il convient de noter que des bâtiments agricoles, distincts du site de Puymaud, se trouvent à une distance supérieure à 100 mètres au sud-ouest.

Ce site est doté d'un stocke tampon de paille et de foin constitué de quelques bottes.

Site des Borderies

Le site des Borderies est composé de trois bâtiments, comprenant deux annexes et une grange. Parmi ces bâtiments, seule la grange sera utilisée dans le cadre des activités futures envisagées.

Le site est accessible par une route communale située à l'ouest, assurant la desserte du site.

Au sud-ouest du site, une parcelle est dédiée au stockage de l'enrubannage.

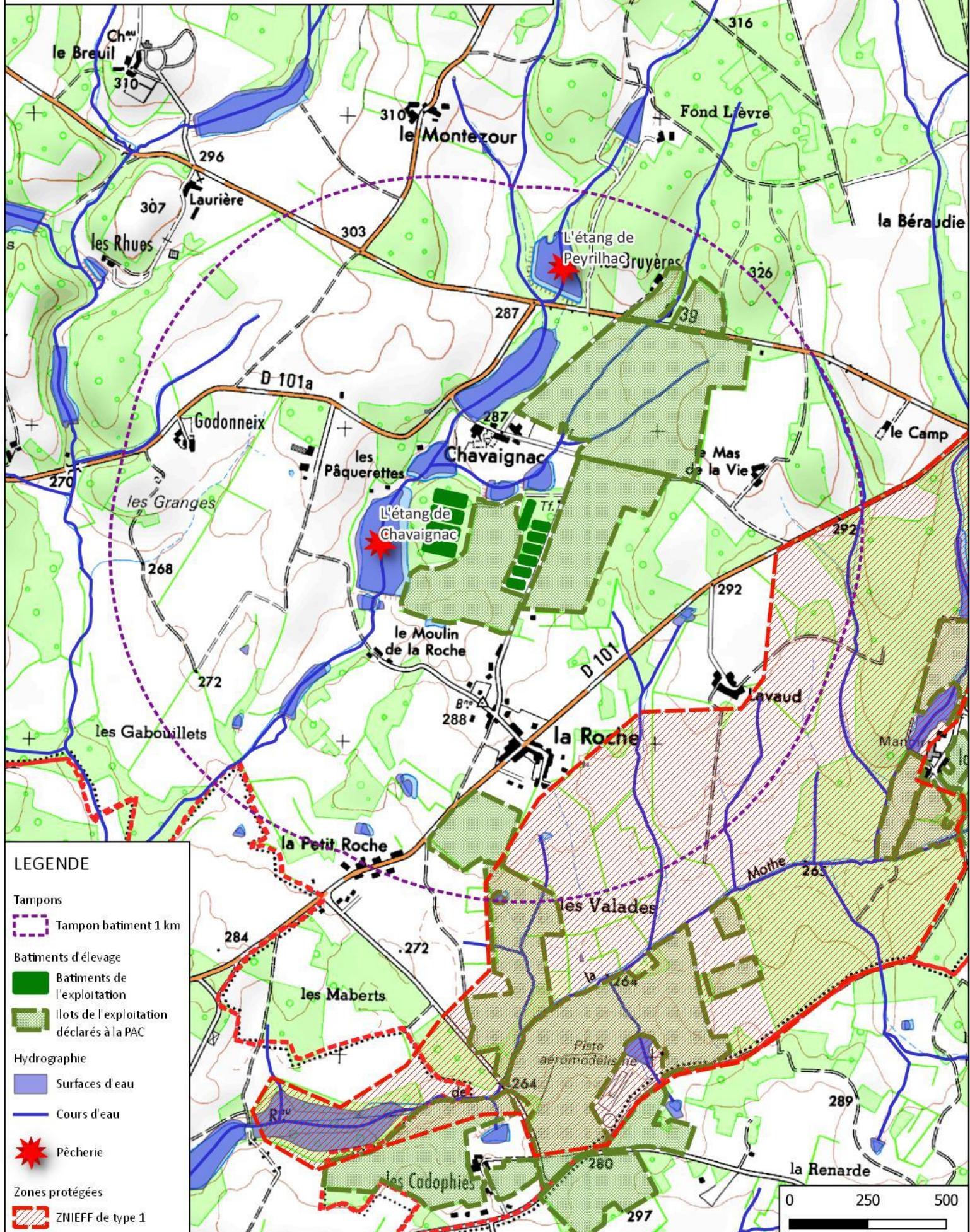
À l'est du bâti, à une distance d'environ 150 mètres, se trouve un cours d'eau qui s'écoule du nord vers le sud. Ce cours d'eau alimente une série d'étangs.

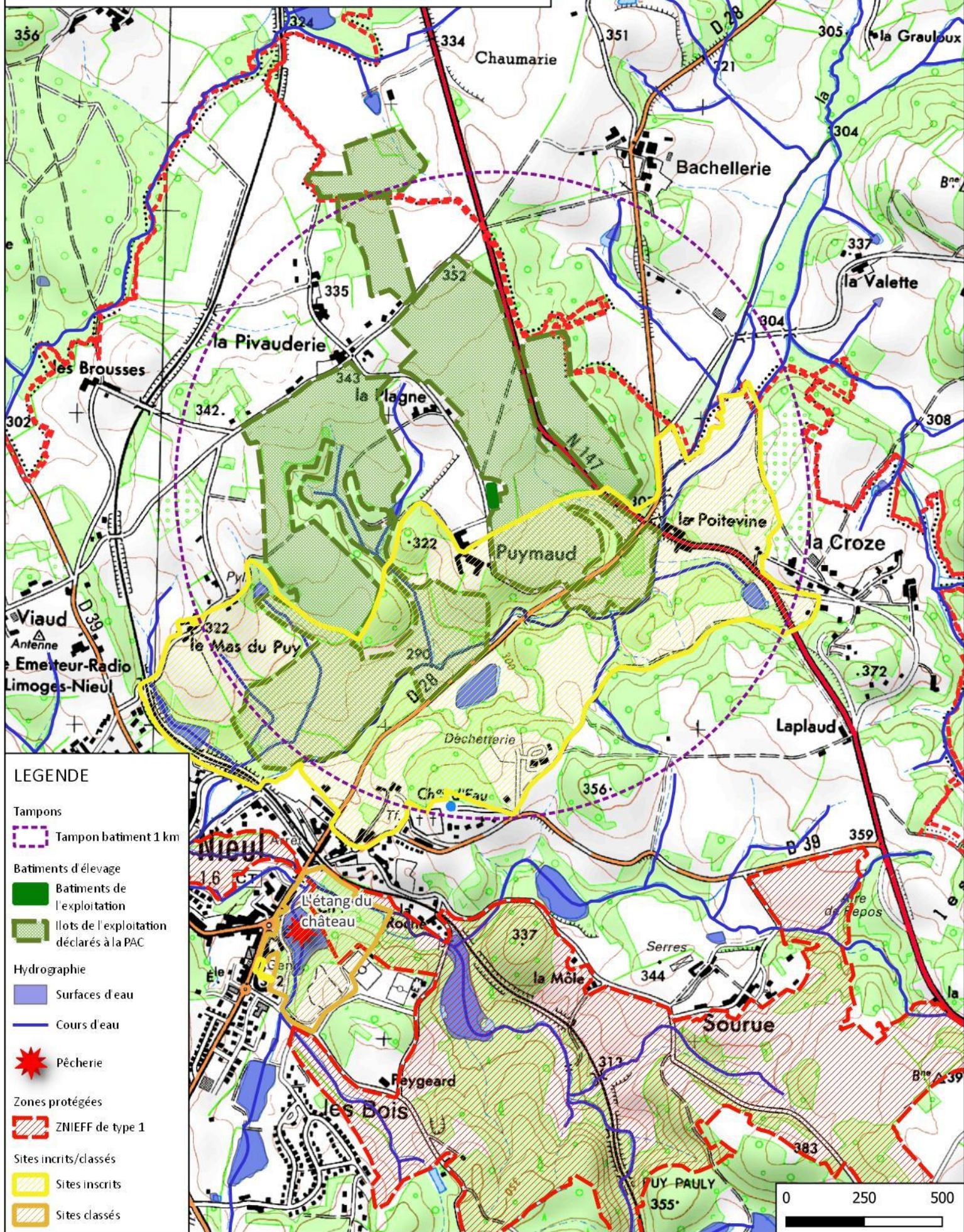
Etat initial de l'environnement

	Site de Chavaignac	Site de Puymaud	Site des Borderies
Habitat	A une distance de 400 mètres au sud du site se trouve le centre du village le plus important, celui de La Roche. L'habitation la plus proches du site (stabulation Chavaignac 1) est localisée à 180 mètres de distance.	Dans le périmètre de 1 Km, se trouvent 7 villages et quelques habitations isolées. Pas d'habitations à moins de 100 mètres.	Dans le périmètre de 1 Km, se trouvent 7 villages et quelques habitations isolées. Pas d'habitations à moins de 100 mètres.
Activité industrielle	Aucune activité industrielle n'est présente dans un périmètre de 1 Km autour du site	Aucune activité industrielle n'est présente dans un périmètre de 1 Km autour du site	Aucune activité industrielle n'est présente dans un périmètre de 1 Km autour du site
Services publics	Aucun service public n'est présente dans un périmètre de 1 Km autour du site	Au sud de la zone à proximité du bourg de Nieul (rue des Vigne) se trouve : <ul style="list-style-type: none"> ☞ La déchetterie communautaire de Nieul, ☞ L'antenne des services techniques du département 	Au sud de la zone à proximité du bourg de Peyrilhac, on y trouve : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Les services de la mairie, ☞ Les services techniques communaux ☞ L'école communale
Activité artisanale	Une activité de couturière est implantée dans le village des Gondoneix. Un prestataire en informatique et un artisan taxi sont implantés dans le village des Roches.	Au sud de la zone à proximité du bourg de Nieul (rue des Vigne) se trouve la zone d'activité des Vignes Deux entreprises ont été repérées : <ul style="list-style-type: none"> ☞ La maison funéraire ☞ P2s87 (maintenance photocopieurs) 	Au sud de la zone dans le bourg de Nieul, on trouve quelques commerces et artisans <ul style="list-style-type: none"> ☞ Une superette ☞ Une boulangerie ☞ Une boucherie, ☞ Une pharmacie
Activité agricole	La grande majorité des terrains situés dans le périmètre d'étude sont déclarés à la PAC et font l'objet d'une exploitation agricole (culture et prairie). Un autre siège d'exploitation est implanté dans le village de Chavaignac (au nord du site).	Deux sites agricoles ont été repérés dans le périmètre de 1 km autour du site : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Une exploitation regroupant plusieurs bâtiments à 100 mètres au sud-ouest du site ☞ Un bâtiment agricole à 750 mètres à l'ouest du site La majorité des terres agricole du secteur seront exploitées par la société T'RHEA dans le cadre du projet.	Deux sites agricoles ont été repérés dans le périmètre de 1 km autour du site : <ul style="list-style-type: none"> ☞ Un site avec 2 bâtiments dans le lieudit le Fôt (à 250 m au sud-ouest du site) ☞ Un site à la Beraudie au nord-ouest du site à 1,1 km. La majorité des terres agricole du secteur seront exploitées par la société T'RHEA dans le cadre du projet.

	Site de Chavaignac	Site de Puymaud	Site des Borderies
Activité touristique	<p>A 750 mètres au nord du site, nous trouvons une entreprise de pêche de loisir : « l'Étang de Peyrilhac ».</p> <p>A 80 mètres à l'ouest des stabulations de Chavaignac 2, se trouve une autre pêcherie appelée « l'Étang de Chavaignac ». Selon les informations fournies sur le site internet de cette entreprise, il s'agit d'un site clos s'étendant sur 7 hectares</p>	<p>Aucune activité touristique n'est présente dans un périmètre de 1 Km autour du site.</p>	<p>Aucune activité touristique n'est présente dans un périmètre de 1 Km autour du site.</p>
Hydrographie	<p>Le site est bordé au nord et à l'ouest par un ruisseau qui est un affluent de la rivière Glane. La confluence avec la Glane se situe environ 2 km en aval du site.</p> <p>Dans un rayon d'1 km autour du site, on peut recenser 8 étangs, dont 4 se trouvent en aval hydraulique du site de Chavaignac</p>	<p>Le site de Puymaud est situé dans le bassin versant de la Glane (à 450 mètres de son lit). Un cours d'eau affilié à la Glane s'écoule du nord au sud, à une distance de 250 mètres à l'ouest du site.</p> <p>Les étangs sont rares dans le secteur et leur positionnement ne permet pas aux écoulements éventuels provenant du site d'y accéder.</p>	<p>Le site des Borderies est situé dans le bassin versant du ruisseau de la Mothe, un affluent en rive droite de la Glane. Le cours d'eau s'écoule du nord au sud, à une distance de 250 mètres à l'ouest du site.</p> <p>Dans le périmètre d'étude, on recense 11 étangs. Seuls 4 d'entre eux se trouvent en aval hydraulique du site des Borderies.</p>
Sites protégés	<p>Un total de 49 hectares de la ZNIEFF n° 740120144, intitulée « Marais et zones humides des Valades », se trouve à moins de 1 km des installations du site de Chavaignac, représentant ainsi 22% de sa surface totale. La ZNIEFF a une superficie totale de 223 hectares.</p> <p>Le site Natura 2000 le plus proche des installations est le site FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents », il est localisé à 4,1 km au nord du site.</p>	<p>Site inscrit : Le site inscrit de la Vallées de la Glane se situe dans le périmètre de 1km autour du site. La limite du site inscrit se trouve à 75 au sud du site de Puymaud.</p> <p>Site classé : Le site classé du Château de Nieul est localisé à 1,3 km au sud-ouest du site.</p> <p>ZNIEFF : La ZNIEFF de type 1 : 740120242 « Vallée de la Glane à Nieul » est localisée à 1,3 km au sud du site.</p> <p>Natura 2000 : Le site Natura 2000 le plus proche des installations est le site FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents », il est localisé à 6,3 km au nord du site.</p>	<p>ZNIEFF : La ZNIEFF de type 1 : 740120242 « Vallée de la Glane à Nieul » est localisée à 850 mètres au sud-ouest du site.</p> <p>Natura 2000 : Le site Natura 2000 le plus proche des installations est le site FR7401147 « Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents », il est localisé à 3 km au nord du site.</p>

	Site de Chavaignac	Site de Puymaud	Site des Borderies
Voies de communication	<p>A proximité immédiate du site, on trouve des routes départementales D39, D101 et D101 A, ainsi qu'un réseau de routes communales. Ce réseau permet de desservir Peyrilhac, puis la N147 (axe Limoges Poitiers) et enfin de rejoindre soit l'A20 (axe Paris / Toulouse), soit la N141 (Axe Limoges, Angoulême, Bordeaux).</p>	<p>La route nationale 147 divise l'îlot d'exploitation n° 95 en deux parties. Il est important de souligner qu'il n'y a pas de restriction de construction le long de cet axe routier majeur, conformément à l'article 111-6 du code de l'urbanisme, qui autorise certaines exceptions, notamment pour les bâtiments agricoles.</p> <p>La route départementale 28 qui circule au sud du site permet de rejoindre vers l'est la route nationale 147, puis en partant vers le sud, l'entrée de Couzeix et la nationale 520.</p> <p>Vers l'ouest, la route départementale 28 traverse le bourg de Nieul et permet de rejoindre l'aéroport de Limoges et la nationale 141 (axe Limoges, Angoulême, Bordeaux)</p>	<p>Le site est desservi par la route départementale 206 qui permet de rejoindre le bourg de Peyrilhac au sud, puis le réseau routier national.</p>
Règles d'urbanisme	<p>Le PLU de la commune de Peyrilhac a été approuvé le 23 septembre 2008, il a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1, approuvée 5 octobre 2022.</p> <p>Le site de Chavaignac est situé en zone A. Les dispositions spécifiques de la zone A permettent les constructions nouvelles liées à l'activité agricole, conformément à l'article 2 du règlement.</p>	<p>Le PLU de la commune de Nieul a été approuvé le 13 décembre 2016, il a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1, approuvée 1er octobre 2018.</p> <p>Le site de Puymaud est situé en zone A. Les dispositions spécifiques de la zone A permettent les constructions nouvelles liées à l'activité agricole, conformément à l'article 2 du règlement.</p>	<p>Le PLU de la commune de Peyrilhac a été approuvé le 23 septembre 2008, il a fait l'objet d'une modification simplifiée n°1, approuvée 5 octobre 2022.</p> <p>Le site des Borderies est classé en zone N2. Selon les articles 1 et 2 du PLU, les dispositions applicables dans cette zone ne permettent pas de nouvelles constructions liées à l'activité agricole.</p>

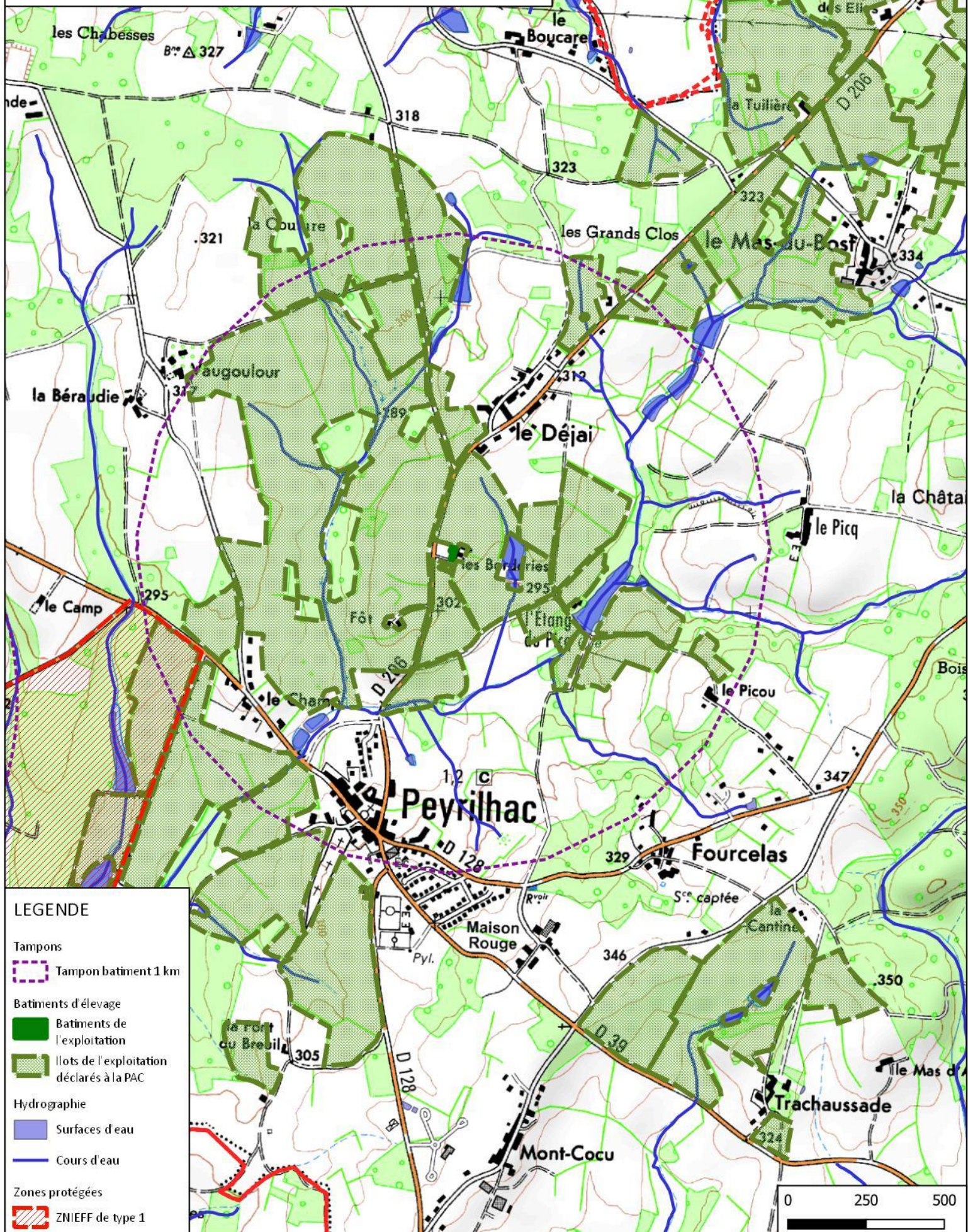




LEGENDE

- Tampons
- Tampon bâtiment 1 km
- Batiments d'élevage
- Batiments de l'exploitation
 - Ilots de l'exploitation déclarés à la PAC
- Hydrographie
- Surfaces d'eau
 - Cours d'eau
 - Pêcherie
- Zones protégées
- ZNIEFF de type 1
- Sites inscrits/classés
- Sites inscrits
 - Sites classés






LEGENDE

Tampons

 Tampon bâtiment 1 km

Batiments d'élevage

 Batiments de l'exploitation

 Ilots de l'exploitation déclarés à la PAC

Hydrographie

 Surfaces d'eau

 Cours d'eau

Zones protégées

 ZNIEFF de type 1

0 250 500

Autres éléments importants de l'état initial de l'environnement

Contexte hydrogéologique

Dans le secteur d'étude, les roches cristallines présentes sont, dans la partie superficielle, plus ou moins altérées. Le produit de cette altération est appelé altérites (ou arènes). En profondeur, le gneiss sain est une roche dure et relativement imperméable. Cependant, de nombreuses fractures le découpent et, lorsqu'elles sont ouvertes, permettent à l'eau de s'infiltrer entre les blocs par capillarité.

Dans le secteur d'étude, les roches cristallines présentes sont, dans la partie superficielle, plus ou moins altérées. Le produit de cette altération est appelé altérites (ou arènes.). En profondeur, le gneiss sain est une roche dure et relativement imperméable. Cependant, de nombreuses fractures le découpent et, lorsqu'elles sont ouvertes, permettent à l'eau de s'infiltrer entre les blocs par capillarité.

Le long des fractures les plus importantes que l'on appelle des failles, le gneiss est souvent broyé et altéré, ce qui facilite son érosion ainsi que l'infiltration des eaux vers la profondeur.

Au-dessus du gneiss, on rencontre des arènes riches en minéraux de décomposition de la roche. Les arènes de gneiss sont des roches moyennement tendres et assez perméables. Elles sont formées d'un assemblage de grains de quartz, de micas et de feldspaths partiellement décomposés en argiles.

Régionalement, et dans ce contexte géologique, les ressources en eau souterraine sont de 2 types :

- Des nappes d'arènes, peu profondes (moins de 15 mètres), souvent moyennement pérennes et sensibles à la pollution,
- Des nappes profondes alimentées par des systèmes fissurés, permettant une alimentation plus régulière.

Contexte hydrologique

Les cours d'eau

Les sites de Chavaignac et des Borderie se situent dans le bassin versant de deux ruisseaux tributaires de la Glane. Le site de Puymaud se trouve dans le bassin versant de la Glane.

La station hydrologique sur la Glane la plus proche du secteur est la station hydrométrique - L081 3010 01 : La Glane à Saint-Junien [Le Dérot].

Surface de bassin versant hydrologique du site	Non renseigné(e)
Surface de bassin versant topographique du site	296,78 km ²
Influence locale Influence	nulle ou faible

Extrêmes connus

Calculés à partir de l'ensemble des données les plus valides.

	Minimum	Maximum
QmJ	25	62 000
Débit moyen journalier (en l/s)	16/09/2019 00:00:00 (TU)	02/02/2021 00:00:00 (TU)
Qi	14	83 400
Débit instantané (en l/s)	23/08/1976 17:33:00 (TU)	01/02/2021 20:10:00 (TU)
Hi	131	2 320
Hauteur instantanée (en mm)	21/09/2019 23:10:00 (TU)	06/01/1982 19:45:00 (TU)

Débits caractéristiques

Calculés à partir des 20 323 QmJ (débits moyens journaliers) les plus valides du 10/11/1967 au 02/07/2023.

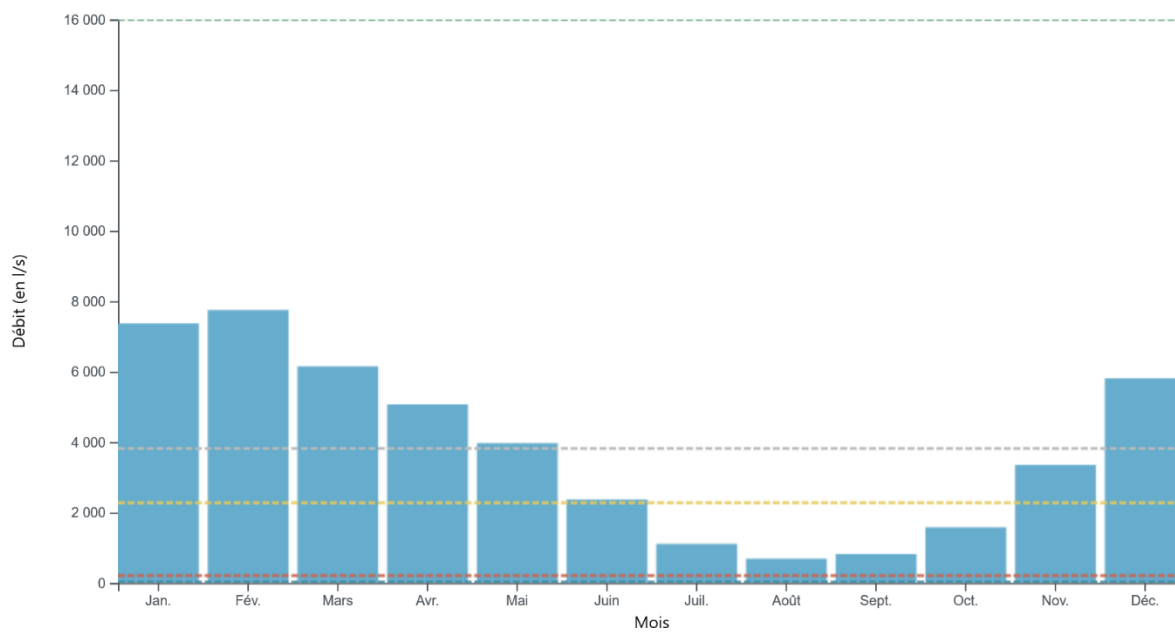
	Valeur
QJ10j/an	
Débit moyen journalier dépassé en moyenne 10j/an (en l/s)	16 000
QJ0,5	
Débit moyen journalier dépassé en moyenne 1 fois sur 2 (en l/s)	2 280
QJ355j/an	
Débit moyen journalier non dépassé en moyenne 10j/an (en l/s)	211

Moyennes interannuelles (écoulements mensuels)

Calculées à partir des 666 QmM (débits moyens mensuels) les plus valides du 01/12/1967 au 01/06/2023.

	QmM Débit moyen mensuel (en l/s)	Qsp Débit spécifique (en l/s/km ²)	Lame d'eau (en mm)
Janvier	7 370	24,8	67
Février	7 750	26,1	64
Mars	6 150	20,7	56
Avril	5 070	17,1	44
Mai	3 970	13,4	36
Juin	2 370	8,0	21
Juillet	1 110	3,7	10
Août	689	2,3	6
Septembre	822	2,8	7
Octobre	1 580	5,3	14
Novembre	3 350	11,3	29
Décembre	5 810	19,6	52
Année	3 820	12,9	406

Généré le 03/07/2023 19:37 (TU)



Légende

Valeurs de référence

- Q(moyen) : 3 820 l/s
- QJ-N (extrême connu minimum des QmJ) : 25 l/s
- QJ10j/an : 16 000 l/s
- QJ0.5 : 2 280 l/s
- QJ355jan : 211 l/s

Figure 1 : Moyennes interannuelles (écoulements mensuels)

Les masses d'eau

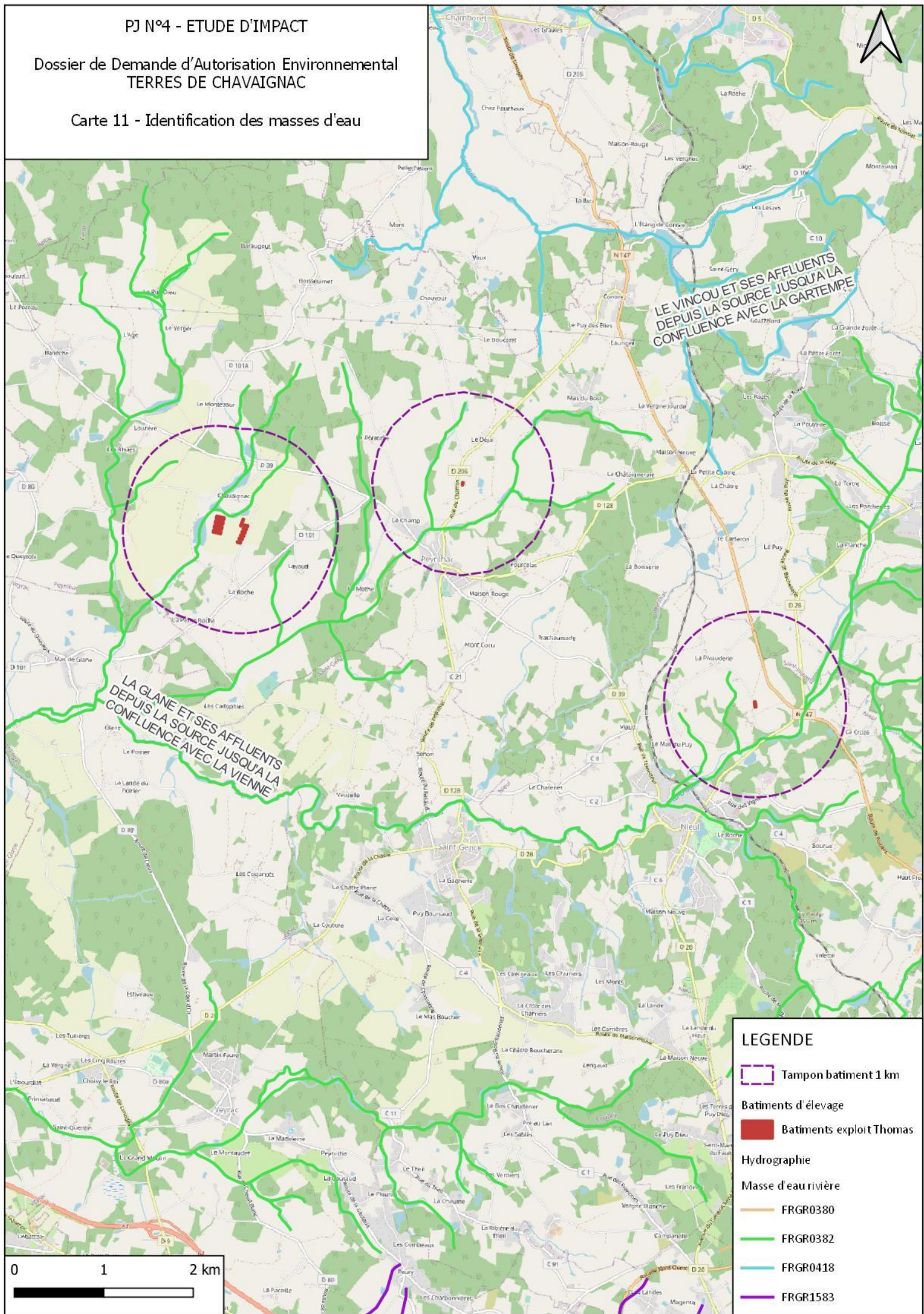
Les trois sites de l'exploitation se trouvent sur la masse d'eau "La Glane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne". Selon l'évaluation de l'état écologique de 2017, cette masse d'eau présente un état écologique moyen. Les principales pressions et risques qui pèsent sur cette masse d'eau sont sa morphologie, les obstacles à l'écoulement et à son hydrologie.

Nom de la masse d'eau	Masse d'eau : état écologique		
	Etat biologique	Etat écologique calculé	Etat physico-chimique générale
La Glane et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec la Vienne	Moyen	Moyen	Moyen

PJ N°4 - ETUDE D'IMPACT

Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental TERRES DE CHAVAINAC

Carte 11 - Identification des masses d'eau



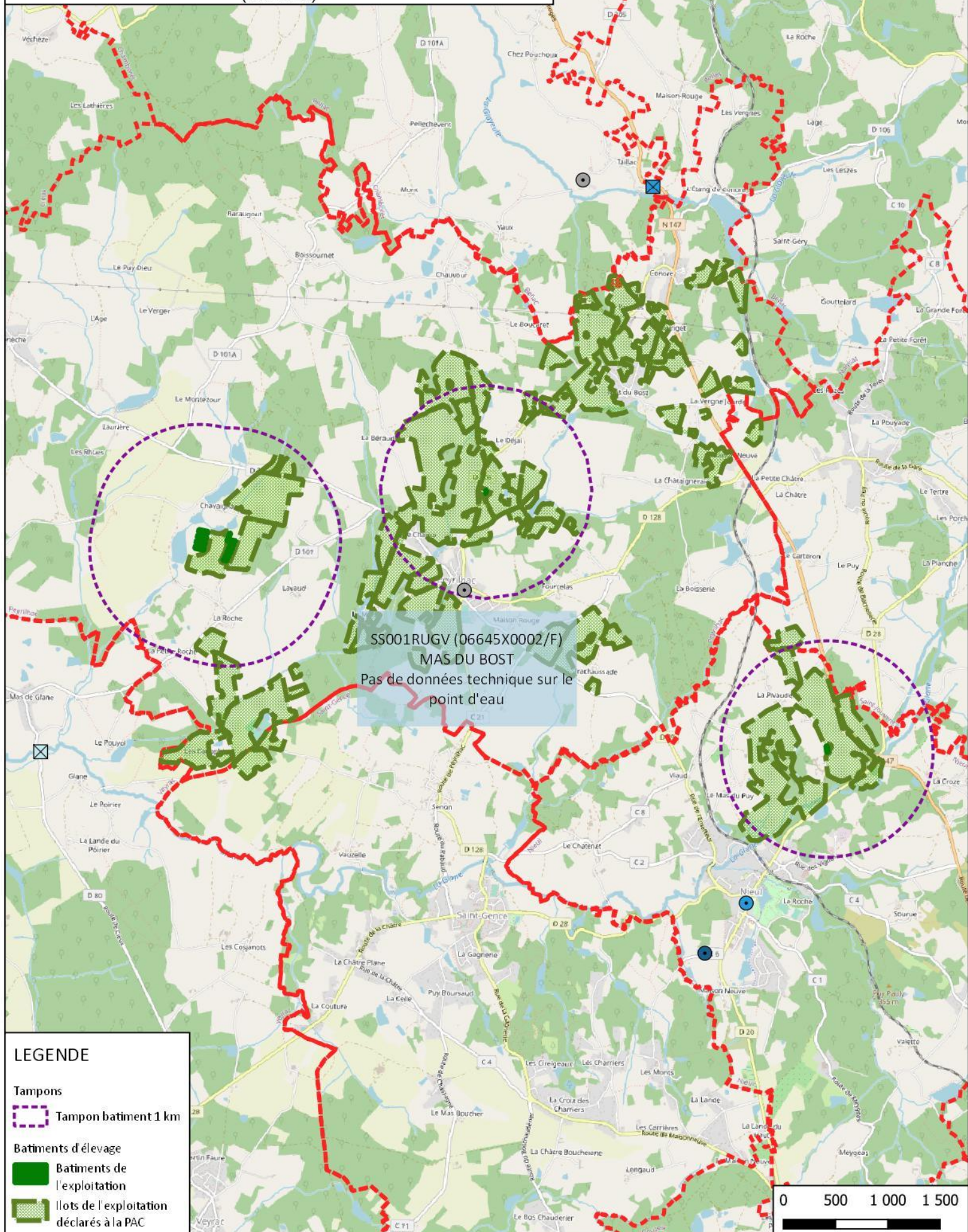
Utilisation de la ressource en eau

Un seul point d'eau est localisé à proximité des terres qui seront exploitées. Ce point d'eau est localisé à proximité du bourg de Peyrilhac.

Aucune donnée sur ce forage n'est disponible dans la base de données BBS EAU.

La carte ci-dessous localise les points d'eau du secteur.

Carte 12 - Localisation des points d'eau
(BSS EAU)



Milieux naturels

Occupation des sols

La carte ci-dessous présente l'occupation des sols dans le secteur d'étude.

Les données proviennent du CORINE LAND COVER 2012 (dernière version disponible).

Dans le périmètre d'étude, l'occupation des sols est principalement constituée de systèmes agricoles (prairies ou systèmes de cultures) et des boisements.

Espaces protégés : ZNIEFF

Seule la ZNIEFF n°740120144 "Marais et zones humides des Valades" peut être concernée par les activités de l'exploitation agricole en projet.

La fiche ZNIEFF disponible sur le site de l'INRS permet de définir les sensibilités de cette zone :

Critères de délimitation de la zone

- 01 - Répartition des espèces (faune, flore)
- 02 - Répartition et agencement des habitats
- 03 - Fonctionnement et relation d'écosystèmes
- 04 - Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Facteurs d'évolution de la zone

- 310 - Comblement, assèchement, drainage, poldérisation des zones humides
- 320 - Mise en eau, submersion, création de plan d'eau
- 450 - Pâturage

Critères d'intérêts

Patrimoniaux :	Fonctionnels :	Complémentaires :
2 - Ecologique 12 - Faunistique 16 - Oiseaux	75 - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales 63 - Expansion naturelle des crues	83 - Paysager

Habitats**Milieux déterminants (CORINE biotopes) :**

- 37.1 - Communautés à Reine des prés et communautés associées
- 37.2 - Prairies humides eutrophes
- 44.9 - Bois marécageux d'Aulne, de Saule et de Myrte des marais
- 53.2 - Communautés à grandes Laïches
- 53.5 - Jonchaies hautes

Répertoire des espèces déterminantes :

Animaux - Oiseaux	
Nom valide	Nom commun
<i>Anthus pratensis</i> (Linnaeus, 1758)	Pipit farlouse
<i>Circus cyaneus</i> (Linnaeus, 1766)	Busard Saint-Martin
<i>Cisticola juncidis</i> (Rafinesque, 1810)	Cisticole des joncs
<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir
<i>Gallinago gallinago</i> (Linnaeus, 1758)	Bécassine des marais
<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore
<i>Rallus aquaticus</i> Linnaeus, 1758	Râle d'eau
<i>Spatula querquedula</i> (Linnaeus, 1758)	Sarcelle d'été

Plantes terrestres	
Nom valide	Nom commun
<i>Carex rostrata</i> Stokes, 1787 [nom. et typ. cons.]	Laîche rostrée, Laîche à becs, Laîche en ampoule, Laîche à utricules rostrés

Répertoire des espèces complémentaires :

Animaux - insectes		
Nom valide	Nom commun	Statut biogéographique
<i>Ceriagrion tenellum</i> (Villers, 1789)	Agrion délicat	reproduction
<i>Enallagma cyathigerum</i> (Charpentier, 1840)	Agrion porte-coupe	reproduction
<i>Ischnura elegans</i> (Vander Linden, 1820)	Agrion élégant	reproduction
<i>Orthetrum coerulescens</i> (Fabricius, 1798)	Orthétrum bleuissant (L')	reproduction
<i>Platycnemis pennipes</i> (Pallas, 1771)	Agrion à larges pattes, Pennipatte bleuâtre	reproduction

Commentaires généraux

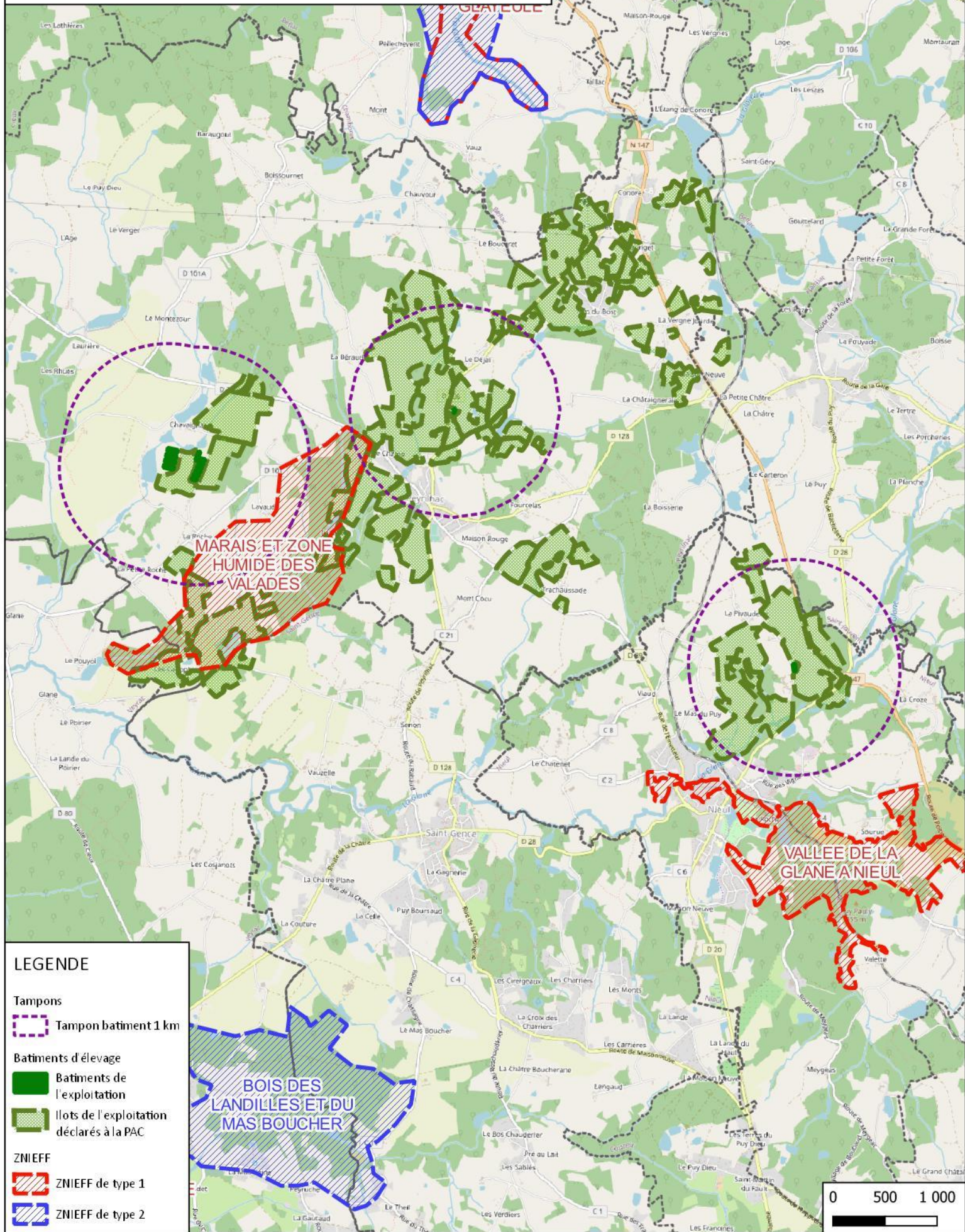
Cette zone marécageuse est relativement vaste pour la région. Elle englobe des prairies pâturées mais aussi des bois marécageux inondables principalement dans la partie aval. Le site est une réserve de Chasse et de faune sauvage depuis de nombreuses années. La Fédération départementale des Chasseurs y fait des comptages régulièrement pour suivre les populations de Sarcelles d'hiver. Le site est fréquenté par de nombreuses autres espèces d'oiseaux qui y trouvent à la fois des milieux favorables aussi une certaine tranquillité. Parmi les espèces remarquables nous pouvons citer : la Cisticole des joncs, le Tarin des aulnes, la Bécassine des marais, la Fauvette pitchou, le Râle d'eau ou encore la Mésange boréale.

Le site n'a pas été prospecté pour la flore, compte-tenu de la qualité des milieux humides rencontrés sur le site il est fort probable que des inventaires floristiques révèlent la présence de plantes rares.

Seul des parcelles incluses dans le plan d'épandage sont situées dans l'emprise de la ZNIEFF "Marais et zones humides des Valades".

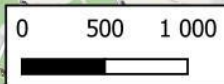
Le site de Chavaignac ne se situe pas sur le même bassin versant que celui de la ZNIEFF.

Le site des Borderies se trouve en amont hydraulique (plus de 2 km) de la ZNIEFF. Les activités développées sur ce site ne sont pas de nature à avoir une incidence sur la ZNIEFF "Marais et zones humides des Valades".



LEGENDE

- Tampons**
- Tampon batiment 1 km
- Batiments d'élevage**
- Batiments de l'exploitation
 - Ilots de l'exploitation déclarés à la PAC
- ZNIEFF**
- ZNIEFF de type 1
 - ZNIEFF de type 2



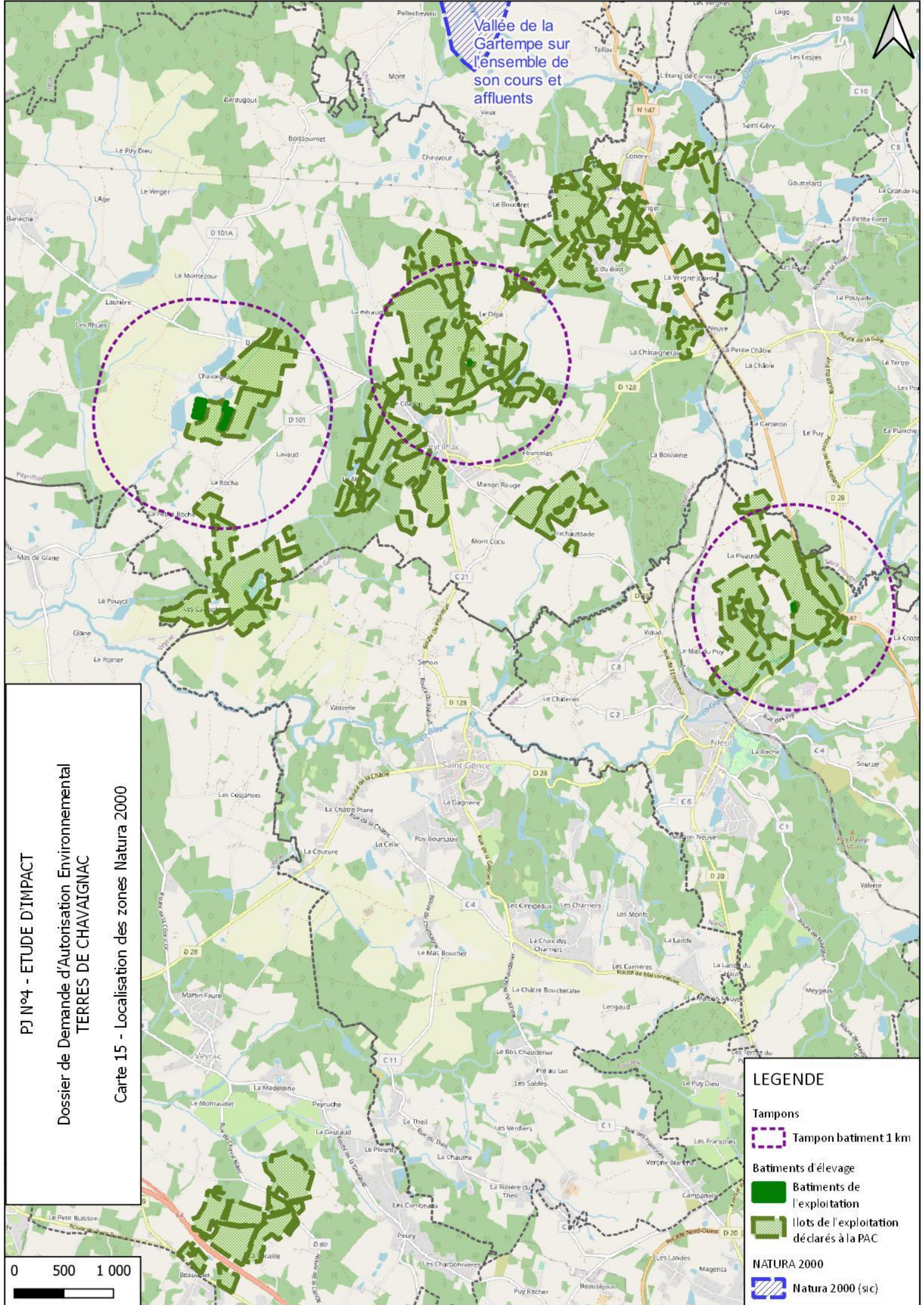
Espaces protégés : Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche est « FR7401147 - Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents ».

Il est situé à 4,2 km au nord du site de Chavaignac et à 3 km du site des Borderies. Le terrain exploité le plus proche se situe à 1,5 km au sud de la zone Natura 2000.

Il convient de noter que seules les parcelles situées autour du village de Conore se trouvent sur le bassin versant de la Glayeule et se trouvent donc en amont hydraulique de la limite sud du Natura 2000.

Cette distance entre les sites du projet et le site Natura 2000 offre une séparation géographique, ce qui réduit de façon importante les possibilités d'interactions directes ou indirecte entre les activités agricoles envisagées et les écosystèmes et les espèces protégés de la zone Natura 2000.



Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents

PJ N°4 - ETUDE D'IMPACT
 Dossier de Demande d'Autorisation Environnemental
 TERRES DE CHAVAIGNAC
 Carte 15 - Localisation des zones Natura 2000

LEGENDE

Tampons
 Tampon bâtiment 1 km

Batiments d'élevage
 Batiments de l'exploitation
 Ilots de l'exploitation déclarés à la PAC

NATURA 2000
 Natura 2000 (sic)



Evolution prévisible de l'état de l'environnement avec / sans le projet

Scénario d'évolution n° 1

Le premier scénario d'évolution suppose que l'exploitation de M. Thomas soit reprise pour une activité agricole de taille plus classique par rapport aux exploitations que l'on trouve en Haute-Vienne.

Étant donnée la taille des installations déjà présentes sur le site de Chavaignac, tous les bâtiments ne seraient pas utilisés pour une activité de taille moins importante. En raison de la proximité des installations sur le site de Chavaignac, ils ne pourraient pas être repris par plusieurs exploitants. Il est donc probable que certains bâtiments de ce site soient inoccupés ou sous-occupés, mais ils contribueraient tout de même à une production électrique.

Les bâtiments de Puymaud et des Borderies pourraient être repris par d'autres exploitations agricoles du secteur.

Les terres exploitées par M. Thomas pourraient être partiellement reprises par le nouvel exploitant, et l'excédent pourrait être pris en charge par des exploitations existantes ayant besoin d'augmenter leur surface cultivée.

Ces terres pourraient être utilisées soit en prairies permanentes ou temporaires, soit intégrées dans des cycles de culture.

À une échelle plus large, les éleveurs de la région n'auraient pas accès à une nouvelle filière locale permettant d'absorber la production de bovins. Les filières existantes, plutôt orientées vers l'exportation (comme la filière italienne), resteraient le principal débouché, avec le maintien d'un transport important d'animaux vers l'étranger.

Dans ce scénario, l'évolution de l'environnement des sites et des terres exploitées serait similaire à ce que l'on peut attendre suite à la mise en place du projet "Terre de Chavaignac". La principale différence serait l'absence d'une nouvelle filière de commercialisation des bovins produits localement.

Scénario d'évolution n° 2

Le second scénario d'évolution suppose que l'exploitation de M. THOMAS ne soit pas reprise. Les bâtiments du site de Chavaignac ne seront pas utilisés, mais la production d'électricité à partir des toitures photovoltaïques pourra se poursuivre. Les baux contractés par M. Thomas seront annulés et les terres pourront être reprises par d'autres exploitants. Les terres possédées par M. Thomas seront soit laissées en jachère, soit louées à d'autres agriculteurs.

Les sites de Puymaud et des Borderies pourront également être reloués à de nouveaux exploitants.

Dans ce scénario également, les éleveurs de la région n'auront pas accès à une nouvelle filière locale permettant d'absorber la production de bovins. Les filières existantes, plutôt orientées vers l'exportation (comme la filière italienne), resteront le principal débouché, avec le maintien d'un transport important d'animaux vers l'étranger.

Dans ce scénario, les terrains possédés par M. Thomas pourraient se laisser envahir par la végétation s'ils ne sont pas loués. Les bâtiments seront inutilisés. Ici aussi, la principale différence serait l'absence d'une nouvelle filière de commercialisation des bovins produits localement.

Synthèse des mesures d'évitement et de réduction et évaluation de l'incidence du projet

	Principales mesures	Evaluation de l'incidence
Incidences du projet liées à la construction	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Stockage temporaire des matériaux pour éviter les pollutions liées aux transports et aux fuites. ↺ Attention particulière sur les lieux de stockage pour éviter le ruissellement de matières fines dans les eaux environnantes. ↺ Réalisation des travaux en dehors des périodes de pluie pour prévenir le lessivage des sols. ↺ Mise en place de mesures de confinement et de traitement (comme la décantation) en cas d'élévation de la charge de particules fines dans les eaux. ↺ Utilisation d'arrosage pour limiter l'émission de poussière volatile par temps sec. ↺ Organisation des travaux de terrassement aux heures et jours ouvrables pour limiter les nuisances sonores liées au passage des véhicules et aux terrassements. ↺ Mise en œuvre de mesures particulières pour la circulation, la signalisation du chantier et les heures d'ouverture du chantier. ↺ Contrôle strict des boues et débris laissés par les camions pour limiter leur quantité et assurer un nettoyage régulier des lieux. 	Incidence faible à non significative
Incidences du projet liées à l'utilisation de ressources naturelles – Ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Pas de système d'irrigation, le régime de pluie local est suffisant. ↺ Collecte des eaux de toiture pour l'abreuvement des animaux. ↺ Infiltration des eaux de toiture dans les sols pour recharger les nappes phréatiques. ↺ Réserve d'eau avec prélèvements limités en hiver pour minimiser l'impact sur les ressources en eau. ↺ Fond de la réserve bâchée pour éviter toute perte par infiltration. ↺ Réduction des produits phytosanitaires grâce à l'absence de cultures. ↺ Gestion du plan d'épandage pour éviter les excédents en éléments nutritifs dans les sols. ↺ Préservation des berges des cours d'eau pour protéger les habitats riverains. ↺ Aménagement de passages sur les cours d'eau pour limiter le piétinement direct et préserver la qualité de l'eau. 	Incidence faible

	Principales mesures	Evaluation de l'incidence
Incidences du projet liées à l'utilisation de ressources naturelles – Energie	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Toitures photovoltaïques pour une production régulière d'énergie renouvelable. ↺ Méthanisation du fumier pour produire du biogaz et valoriser les déchets. ↺ Entretien régulier des véhicules pour optimiser leur consommation en carburant. ↺ Renouvellement du parc de véhicules avec des modèles économes en énergie. ↺ Gestion informatisée pour rationaliser le transport et réduire les déplacements inutiles. ↺ Compostage du fumier pour diminuer le volume d'effluents à épandre. ↺ Filière local du naisseur à l'engrais pour limiter le transport des animaux et améliorer leur bien-être. 	Incidence faible
Incidences du projet liées à l'utilisation de ressources naturelles – Intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Utilisation de légumineuses pour fixer naturellement l'azote atmosphérique et réduire les besoins en engrais chimiques. ↺ Utilisation du fumier comme source naturelle de nutriments pour fertiliser les prairies et limiter l'utilisation d'engrais chimiques. ↺ Réduction des produits phytosanitaires grâce à l'absence de cultures, réduisant ainsi le risque de pollution de l'eau. ↺ Gestion raisonnée des engrais en calculant les doses nécessaires pour une fertilisation adaptée aux besoins des prairies. ↺ Fertilisation raisonnée pour limiter le lessivage des engrais chimiques dans les eaux souterraines. 	Incidence faible
Incidences du projet liées à l'utilisation de terre	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Voir ci-dessus chapitre « Incidences notables du projet liées à l'utilisation de ressources naturelles » 	Incidence positive
Incidences du projet liées à l'utilisation des sols	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Maintien de l'activité agricole sur plus de 600 hectares pour préserver les terres agricoles et éviter leur conversion à d'autres usages. ↺ Préservation des milieux naturels en utilisant les terres sous forme de prairies et en maintenant les haies pour favoriser la biodiversité et la connectivité écologique. ↺ Maintien des structures boisées et continuités écologiques pour préserver la diversité des habitats et les déplacements des espèces. ↺ Préservation des prairies permanentes pour offrir des habitats riches en espèces végétales et animales. ↺ Création d'emplois directs et indirects pour soutenir l'activité économique dans le secteur rural. ↺ Contribution à l'activité agricole régionale en maintenant l'élevage dans le bassin d'approvisionnement de l'exploitation, soutenant ainsi l'économie agricole locale. 	Incidence positive
Incidences du projet liées à l'utilisation de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Voir ci-dessus chapitre « Incidences notables du projet liées à l'utilisation de ressources naturelles » 	Incidence faible
Incidences du projet liées à biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> ↺ Préservation des prairies permanentes et temporaires pour la biodiversité. ↺ Maintien des structures boisées pour les continuités écologiques. ↺ Intégration des zones humides dans le plan d'épandage. ↺ Contrôle du piétinement excessif dans les parcelles humides. ↺ Réduction des produits phytosanitaires. ↺ Gestion raisonnée des engrais. 	Pas d'incidence

	Principales mesures	Evaluation de l'incidence
Incidences du projet liées à l'émission de polluants	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Compostage des fumiers en bout de champ pour réduire les émissions de méthane et de protoxyde d'azote grâce à une décomposition contrôlée en présence d'oxygène. ↻ Maturation du compost pour stabiliser les composés organiques et réduire le potentiel de formation de méthane. ↻ Contrôle des conditions de décomposition lors du compostage pour optimiser l'activité microbienne bénéfique tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre. ↻ Méthanisation d'environ 40% des fumiers produits sur les sites de Chavaignac en utilisant un digesteur anaérobie pour capturer et réutiliser le méthane produit comme source d'énergie renouvelable. 	Incidence faible
Incidences du projet liées au bruit	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Alimentation régulière des animaux afin de minimiser les phénomènes bruyants lors de la distribution des rations. ↻ Remplacement des cornadis par des barres au garrot pour supprimer le bruit caractéristique lors des interactions avec les animaux. ↻ Utilisation de véhicules conformes aux normes de bruit en vigueur pour limiter les émissions sonores lors des déplacements et livraisons sur l'exploitation. ↻ Plage horaire limitée des activités entre 7h du matin et 20h du soir, sans activité la nuit, sauf en cas d'intervention pour un incident non souhaité. 	Pas d'incidence
Incidences du projet liées aux vibrations	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Pas de source de vibration 	Pas d'incidence
Incidences du projet liées aux émissions lumineuses	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Pas de source lumineuse 	Pas d'incidence
Incidences du projet liées aux radiations	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Pas de source de radiation 	Pas d'incidence
Incidences du projet liées à d'autres nuisances	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Cadavres : appel au service d'équarrissage 	Pas d'incidence
Incidences du projet liées à l'élimination et à la valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Tous les déchets produits sur l'exploitation seront collectés, stockés et éliminé par des filières spécifiques. 	Pas d'incidence
Incidences du projet liées aux risques pour la santé humaine	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Mise en place des mesures d'hygiène dans l'élevage ↻ Mise en place de mesure de protection du personnel ↻ Mise en place de mesure d'isolement et de quarantaine ↻ Suivi de la prophylaxie ↻ Le compostage des fumiers permet de supprimer le risque de pollution par les graines d'adventices et 95% des germes pathogènes. 	Pas d'incidence
Incidences du projet liées aux risques pour le patrimoine culturel et les paysages	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Système tout prairie pour conserver le paysage de campagne parc. ↻ Éloignement des sites patrimoniaux pour éviter tout impact visuel ou perturbation. ↻ Aucune nouvelle construction de bâtiments prévue. 	Pas d'incidence
Incidences notables du projet liées au cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Pas de projets existant ou approuvé à proximité 	Pas d'incidence

	Principales mesures	Evaluation de l'incidence
Incidences du projet sur le climat	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Tri, stockage et élimination des déchets selon des filières agréées. ↻ Épandage équilibré pour éviter tout excédent en azote, phosphore et potassium dans les sols. ↻ Compostage en bout de champ pour réduire le volume à épandre et limiter les émissions de gaz à effet de serre. ↻ Filière locale d'élevage de bovins pour réduire le déplacement des animaux et améliorer le bien-être animal. ↻ Préservation des prairies pour augmenter l'effet de puits de carbone et maintenir la biodiversité. ↻ Utilisation de légumineuses pour améliorer la fixation de l'azote atmosphérique dans les sols et réduire les besoins en engrais azotés. ↻ Optimisation des transports grâce à une gestion informatisée des stocks. ↻ Toitures photovoltaïques pour produire de l'énergie renouvelable. ↻ Méthanisation du fumier pour générer de l'énergie renouvelable. ↻ Réduction de l'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires grâce à un suivi annuel de la production végétale et des effluents de ferme. 	Incidence faible
Vulnérabilité du projet au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Gestion de la température dans les bâtiments ↻ Gestion de la chaleur dans les pâturages ↻ Gestion de l'approvisionnement en alimentation pour les animaux 	Grâce à cette prise en compte proactive, la sensibilité du projet "Terres de Chavaignac" au changement climatique peut être qualifiée de faible.
Incidences du projet liée aux technologies et aux substances utilisées	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Prise en compte des produits utilisés pouvant présenter un risque pour l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Produits phytosanitaires ○ Médicaments vétérinaires ○ Ammonitrates et autres engrais chimiques ○ Les fumiers ○ Stockage du carburant 	Incidence très faible
Prise en compte des risques	<ul style="list-style-type: none"> ↻ Risques naturels <ul style="list-style-type: none"> ↻ Séisme ↻ Retrait gonflement des argiles ↻ Radon ↻ Risques technologiques <ul style="list-style-type: none"> ↻ Risque de pollution des sols ↻ Risque d'accident <ul style="list-style-type: none"> ↻ Incendie ↻ Rejets de matières dangereuses / polluantes 	<p>Les mesures visant à prendre en compte les différents risques, qu'ils soient d'origine naturelle, industrielle ou accidentelle, ont été intégrées dès la conception du projet "Terres de Chavaignac".</p> <p>Cependant, il est important de noter que malgré toutes les précautions prises, il reste toujours une certaine incertitude face aux aléas et aux événements imprévus. C'est pourquoi une vigilance continue sera maintenue afin de réagir rapidement et efficacement en cas de situation à risque.</p>

Modalité de suivi des mesures d'évitement, de réduction et de compensation

Le tableau ci-dessous présente les mesures de suivi que l'exploitant propose de mettre en place afin de garantir le bon fonctionnement des mesures d'évitement et de réduction.

Thématique traitée	Dénomination de l'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Moyen de renseignement	Fréquence de renseignement
Gestion des déchets	Taux de tri des déchets	Pourcentage de déchets triés par rapport aux déchets produits	Suivi des déchets triés et pesée régulière.	Annuel
Préservation des prairies permanentes	Surface de prairies permanentes conservées	Surface totale des prairies conservées par rapport à la surface totale exploitée dans le projet	Mesure de la superficie préservée par rapport à la superficie totale exploitée (sur la base de la déclaration PAC)	Annuel
Réduction des engrais chimiques et produits phytosanitaires	Écart entre besoins en engrais et apports réels	Différence entre les besoins en engrais et les quantités réellement utilisées d'azote, phosphore et potassium	Suivi du rendement des prairie et évaluation des nutriments exportés. Suivi de l'azote, phosphore et potassium appliqués. Bilan de campagne fourragère.	Annuel
Méthanisation du fumier	Taux de fumier méthanisé	Pourcentage du fumier envoyé à la méthanisation par rapport à la production totale de fumier.	Suivi des quantités de fumier méthanisé et suivi des quantités de biogaz produites.	Annuel
Production d'énergie renouvelable	Production d'électricité par les panneaux solaires et la méthanisation du fumier	Quantité d'électricité produite à partir des panneaux solaires et du méthaniseur.	Suivi de la production d'électricité à partir des panneaux solaires et de la méthanisation du fumier.	Annuel
Préservation de la biodiversité	Nombre d'espèces végétales et animales présentes	Nombre d'espèces végétales présentes dans les prairies et les structures boisées du projet	Détermination de sites de référence et réalisation d'inventaires des espèces végétales et animales présentes sur ces sites de référence. Des contacts seront pris avec des associations spécialisées afin de déterminer un protocole de comptage.	Tous les deux ans
Maintien des surfaces d'intérêt écologique	Linéaire de haies	Mesure de l'évolution du linéaire de haies sur les parcelles exploitées.	Déclaration PAC	Annuel

Thématique traitée	Dénomination de l'indicateur	Descriptif de l'indicateur	Moyen de renseignement	Fréquence de renseignement
Gestion raisonnée de l'épandage	Analyse des sols	Mesure des niveaux d'azote, phosphore et potassium dans les sols avant l'épandage	Analyses régulières des sols pour déterminer les besoins en engrais et ajuster les doses d'épandage.	Annuel
Réduction des nuisances sonores	Niveau sonore	Mesure du niveau sonore aux abords des bâtiments d'élevage	Utilisation d'un sonomètre pour évaluer les niveaux sonores.	Ponctuel (après des événements bruyants).